



Mont
Saint
Aignan

DÉCISION N° 2026 - 2

Mise à disposition de la salle le Plateau 130 à la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) de Normandie

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 notamment l'alinéa 5 donnant délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT l'intérêt de la demande formulée de collaborer au développement de la Culture et particulièrement du spectacle vivant.

DÉCIDE :

Article 1 : la conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle le Plateau 130 de l'Espace Marc-Sangnier (sis rue Nicolas Poussin, Mont-Saint-Aignan) à la Drac de Normandie, afin d'organiser une réunion du collège théâtre et arts associés de la commission consultative des aides déconcentrées du spectacle vivant, à la date et aux horaires suivants :

— Mardi 20 janvier 2026 de 7h30 à 21 heures.

Article 2 : que Madame la Directrice générale des services est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Mont-Saint-Aignan le 16 JAN. 2026

Catherine FLAVIGNY
Maire et Conseillère départementale



16 JAN. 2026